ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, VOS DÉMARCHES POUR LA RENTRÉE 2019

Pour bénéficier gratuitement de la Sécurité sociale en France... je renseigne mes informations et dépose mes pièces justificatives sur le site dédié!

1

Je commence par m'inscrire sur le site internet dédié : etudiant-etranger.ameli.fr



Je saisis les informations <u>obligatoires</u>

Nom
Prénoms(s)
Date de naissance
Pays de naissance
Adresse e-mail
Adresse postale en France
Numéro de téléphone

Je dépose les pièces justificatives <u>obligatoires</u>

- Passeport/ carte d'identitéTitre de séjour
- Copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)
 - Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)- IBAN
- <u>Pièces complémentaires à</u> déterminer selon le pays d'origine

Je crée mon espace personnel



Je télécharge mon attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale

Je dépose les pièces justificatives <u>manquantes</u> ou <u>non conformes</u> dans mon espace personnel

Dès que je reçois un message m'attribuant un NIR...

... je peux télécharger mon attestation <u>définitive</u> d'affiliation à la Sécurité sociale

PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DÉDIÉ

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant étranger doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

etudiant-etranger.ameli.fr

- Cette démarche est à effectuer obligatoirement une fois arrivé sur le territoire, et après l'inscription auprès de l'établissement d'enseignement supérieur.
- Ce site internet dédié disponible en français, en anglais et en espagnol et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.



3

Une fois mon affiliation finalisée, je réalise des actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide



J'ouvre mon compte personnel ameli sur ameli.fr ou *via*

l'application ameli



Je demande ma carte Vitale en fournissant mes pièces justificatives :

photo d'identité récentepièce d'identité



Je déclare un médecin traitant lors d'une consultation, auprès d'un médecin en France

 $\overline{\mathcal{I}}$ Pour être mieux remboursé, nous vous conseillons de prendre une assurance maladie complémentaire.

6